




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-51**

Séance publique du

7 avril 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220407- lmc1209855-DE-1-1
Date de signature : 12/04/2022
Date de réception : lundi 11 avril 2022
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - ACCESSIBILITÉ DES SERVICES PUBLICS AUX PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE - PROGRAMMATION 2022 - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

Le 7 avril 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 1er avril 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Jacques BOUDON à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Françoise COURANJOU à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Madame Béatrice BENDELE, Madame Elisabeth HUARD, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 AVRIL 2022

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY
CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Laurent DILLINGER

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - ACCESSIBILITÉ DES SERVICES PUBLICS AUX PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE - PROGRAMMATION 2022 - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville s'est engagée, conformément au décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics, à produire et financer la programmation de travaux de mise en accessibilité de ses espaces publics. A ce titre, elle a mis en place son Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) prévoyant des travaux sur les Etablissements Recevant du Public (ERP) existants sur une période de 9 ans (2016-2024). Ce document a été approuvé par la Préfecture le 18 novembre 2015 sous le numéro d'enregistrement AD AP 013 001 15A 0554.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2021, vous avez sollicité la participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. Aujourd'hui, 103 ERP ont fait l'objet d'une mise en accessibilité. Afin de poursuivre cet effort, il est proposé de déposer une nouvelle demande de subventions pour les travaux repérés dans la troisième tranche de l'Ad'AP.

A ce titre et pour l'année 2022, la Ville a programmé les travaux de mise en conformité de 16 ERP. Ces travaux sont différents en fonction de chaque bâtiment, mais il s'agit le plus souvent de :

- Améliorer la signalétique, poser des pictogrammes normalisés,

- Améliorer les cheminements intérieurs et extérieurs des ERP,
- Aménager des cabinets d'aisance adaptés, dont le nombre dépend de la configuration des locaux,
- Remplacer les éclairages insuffisants,
- Installer des boucles magnétiques pour les personnes malentendantes,
- Aménager des rampes d'accès quand les dénivelés ou ressauts sont importants,
- Installer des balises sonores pour signaler les entrées,
- Remplacer les tapis qui font obstacles aux roues des fauteuils roulants,
- Aménager des accueils adaptés,
- Contraster les nez de marche,
- Assurer la pose des bandes d'éveil de vigilance,
- ...

Le coût prévisionnel global des travaux est de 514 440 € TTC soit 428 700 € HT, réparti de la façon suivante :

COÛT PROJET HT	FINANCEURS	MONTANT FINANCEMENTS	TAUX %
428 700 €	Département	300 090 €	70,00%
	Région	0 €	0,00%
	Métropole	0 €	0,00%
	Etat	0 €	0,00%
	Autofinancement Commune	128 610 €	30,00%
	TOTAL FINANCEMENT	428 700 €	100,00%

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** la participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône d'un montant de 300 090 € (soit 70% de la base subventionnable plafonnée à 500 000 € HT) ;
- **APPROUVER** le plan de financement tel que figurant dans le rapport ci-dessus ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué à signer la convention relative à la participation financière du Conseil Départemental et tous les actes et documents relatifs à ce contrat pluriannuel ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2022-51 - FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - ACCESSIBILITÉ DES SERVICES PUBLICS AUX PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE - PROGRAMMATION 2022 - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE -

Présents et représentés	: 48
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

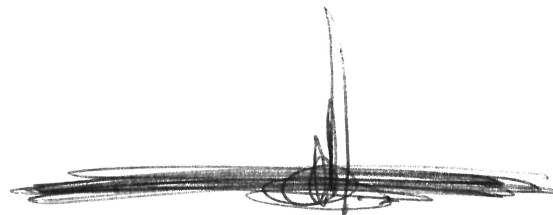
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/04/2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

